



Comité Technique du Cerema

20 mars 2014

Déclaration préalable des représentants CGT du personnel

Nous n'attendons pas et ne venons pas aux réunions pour nous exprimer, mais pour obtenir des réponses à nos revendications et aux problèmes que nous soulevons, dans l'intérêt du service et des agents. Or, la réunion informelle des représentants du personnel du 26 février a été particulièrement stérile. Pour la CGT, le dialogue social n'est pas un objectif en tant que tel, mais un levier pour améliorer la situation des salariés.

Un exemple d'amélioration concrète de la situation des salariés du Cerema serait **l'harmonisation indemnitaire par le haut que nous défendons** (cf. notre [dossier indemnitaire](#)). La CGT souhaite profiter de ce comité technique pour connaître la position de la direction sur cette revendication.

Par contre, en matière de dégradation concrète, nous avons appris (mais pas par la réunion du 26 février) que les directions du Cerema travaillent sur des budgets avec une hypothèse de diminution importante en cours d'année du fait du contexte d'austérité. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce point ? Les mêmes précautions sont-elles à craindre pour les effectifs du service ? Nous tenons à rappeler l'engagement des ministres dans le protocole de création du Cerema, de pérenniser les moyens durant au moins deux ans.

La CGT rappelle son opposition à la politique d'austérité du gouvernement et en particulier à la **baisse sans précédent de la dépense publique de 50 milliards sur trois ans**, plus conséquente encore que celle imposée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy ! Les conséquences seront la dégradation des services publics. Cette politique sert les intérêts du patronat. Le pacte de responsabilité **prévoit ainsi de supprimer les cotisations à la branche famille de la sécurité sociale (36 milliards par an)**.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nous ne partageons pas votre appréciation positive des premiers mois du Cerema. Les dysfonctionnements ont été et sont encore nombreux :

- retards pour le remboursement des frais de déplacements et logiciels obligeant parfois à une double saisie,
- flous qui entourent les programmes d'activité,
- erreurs de paye (quelques moins perçus importants, trop-perçus que les agents doivent rembourser, mauvais calcul supprimant inopinément une part de rémunération ; retards dans la prise en compte des avancements...),
- évolution de barème en plein mois de mars sans précisions sur les raisons de cette évolution et les conséquences à prévoir pour les activités et les effectifs,
- situations de surcharge de travail notamment dans les services support,
- incertitudes relatives à l'évolution des missions de certains agents (chargés de gestion par exemple),
- gestion opaque des promotions et remontées moins nombreuses qu'auparavant aux CAP nationales,
- formations Sigma suivies alors même que l'outil n'est pas opérationnel et double saisie à prévoir du fait de ce retard,
- mauvaise prise en compte de l'action sociale,
- ratés et retards dans la mise à disposition aux agents de la charte graphique,

Tout cela alors même que la création du Cerema était initialement envisagée dès le 1^{er} janvier 2013...

La création du Cerema ne se traduit pas à ce stade par un progrès social et une amélioration des conditions de travail, au contraire. La direction peut-elle chiffrer les dépenses occasionnées par la mise en œuvre du Cerema, que ce soit en dépenses pour des logiciels ou pour la communication ou en temps passé à la réorganisation ? Ce coût lui paraît-il justifié au regard des résultats obtenus ?

Enfin, la CGT souhaite savoir les suites que vous comptez donner au courrier intersyndical qui vous a été adressé par les représentants de la Dtech eau, mer et fleuves. Nous attendons toujours les conclusions de l'audit et les suites que vous comptez lui donner.

En conclusion, nous exigeons des réponses et des mesures concrètes qui vous engagent pour l'amélioration de la situation du personnel, le fonctionnement du service et l'avenir des missions.

Réponses de la direction aux déclarations préalables

Le directeur général (DG) explique que les directions territoriales et techniques sont contraintes par un plafond de dépenses. Il leur a été demandé de plus de prendre en compte des incertitudes :

- sur la capacité à obtenir les recettes sur compte de tiers prévues,
- sur les éléments relatifs à la bascule entre 2013 et 2014 : quel sera l'ampleur des reports sur la trésorerie du Cerema.

Le directeur leur a indiqué que ces incertitudes risquaient de conduire à une diminution des plafonds de budget pouvant aller jusqu'à 10 %. Les budgets définitifs seront connus au second semestre. Le DG précise que cette situation n'est pas liée aux annonces de réduction des dépenses publiques du gouvernement. Toutefois, il indique que le ministère du budget pourrait imposer de nouvelles réductions budgétaires en cours d'année.

La direction organisera prochainement une réunion avec les représentants du personnel de la Dtech eau, mer et fleuves en réponse au courrier intersyndical. Elle refuse de transmettre le rapport d'audit de cette direction et n'indique pas les suites qui seront données.

Sur les dysfonctionnements évoqués, la secrétaire générale répond seulement sur deux d'entre eux :

- Sur le remboursement des frais de déplacements, le module de remboursement des frais de déplacements BFC (outil comptable du Cerema) est testé par deux directions. Elle indique qu'un délai de 15 jours est un délai raisonnable de traitement. Elle estime que les retards de remboursements seront épurés fin mars pour l'ensemble des agents. **Si des dysfonctionnements persistent, nous vous invitons à prendre contact avec vos représentants CGT.**
- Sur la paye, la direction reconnaît des erreurs, qu'elle impute en partie aux dossiers transmis pas les PCI. Elle estime la paye du Cerema est affectée d'un taux d'erreur qui n'est pas hors norme. Une quinzaine de paye ont été rejetées et elles ont fait l'objet de versement d'acompte. La direction envisage un retour à la normale dans les six mois. **La CGT estime que cette situation est liée au manque d'effectifs dans les services support du Cerema.**

Point pour avis : création des CHSCT dans les directions territoriales et techniques

La CGT estime que cette création est dans l'intérêt des agents en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Toutes les organisations syndicales approuvent le texte de création soumis pour avis.

Point pour avis : règlement intérieur du comité technique du Cerema

La CGT avait proposé par écrit avant la réunion douze amendements sur les 22 articles. FO a également présenté des modifications en séance rejoignant largement ceux de la CGT.

Après 3 heures de discussion, les représentants du personnel CGT ont obtenu un règlement intérieur acceptable pour défendre au mieux les intérêts des agents.

Toutes les organisations syndicales approuvent le règlement intérieur amendé.

Point sur les élections CCOPA et générales du 4 décembre 2014

Le DG a remis en séance le calendrier d'organisation de l'élection des représentants du personnel à la CCOPA du Cerema. **L'élection se déroulerait le 19 juin pour les 160 OPA du Cerema.**

Une concertation sur l'organisation de ces élections est initiée. Didier Baton et Jean-Charles Beaudoin représentent la CGT.

En revanche, l'organisation des élections générales du 4 décembre n'est toujours pas mise en route !

Le DG ayant rencontré une forte opposition des représentants du personnel concernant le règlement intérieur, il n'a pas été possible d'aborder les points suivants faute de temps :

Pour avis sur la Nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Néanmoins, la CGT vous indique qu'elle s'oppose à l'individualisation la rémunération en fonction du poste occupé qui alimente la concurrence entre agents et nuit à la mobilité.

En revanche, la CGT défend l'augmentation des salaires pour tous les agents, notamment en exigeant l'augmentation du point d'indice fonction publique gelé depuis 4 ans.

Pour information sur le décret chercheurs

Le Directeur Général a indiqué le 26 février sa volonté de mettre en place un dialogue social partagé et de haut niveau.

La CGT a répondu présent lors du 1er comité technique d'établissement et compte bien défendre tous les sujets concernant l'amélioration des conditions de travail, de rémunération, ... des agents avec autant de fermeté.

Les représentants CGT du personnel au Comité Technique du Cerema

Didier Baton, Dtec TV

Thierry Brendlin, Dtec ITM

Vincent Boulin, Dter SO

Olivier Dupré, Dter NP

Philippe Garcia, Dter NC

Mathieu Jacquot, Dter Est

Jean-Luc Muller, Dter IdF

Bruno Piel, Dter Ouest

Pour rejoindre la CGT, contactez vos représentants ou la boîte syndicale cgt.syndicats.cerema@i-carre.net ou renvoyer le bulletin suivant :

Sans plus tarder, je me syndique

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

CP : Ville :

Age : Profession :

Service du Cerema :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
tél. : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr, site : www.cgt.fr